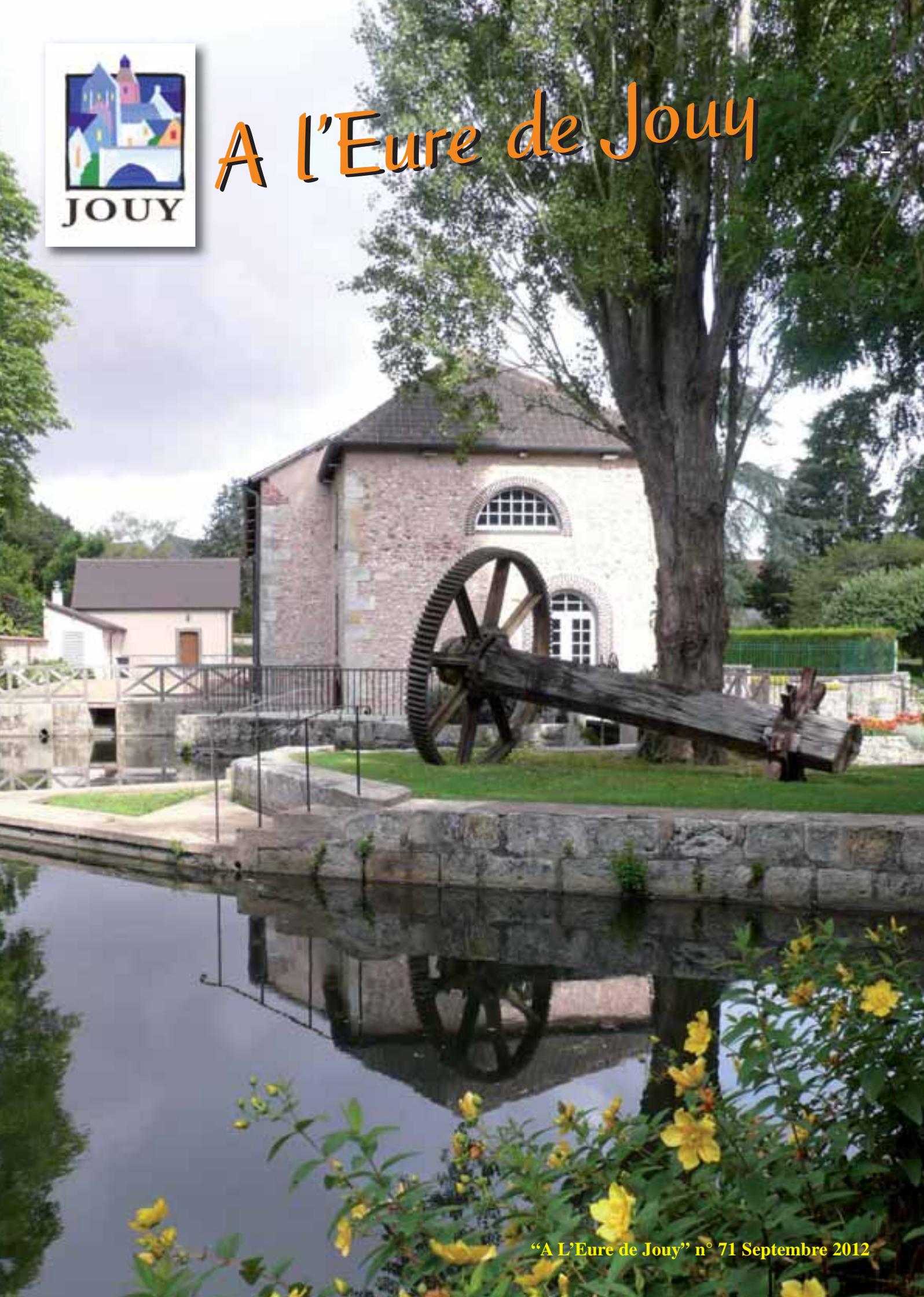


A l'Eure de Jouy





Jean-Paul Rappeneau avait réalisé les Mariés de l'An II, Jouy a la fierté de célébrer ses Mariés de l'an 2012. Des mariés un peu particuliers, en la personne de plusieurs de nos commerçants.

Le 28 janvier, c'est à Nathalie Guérin et Johannes Laverton que revient le plaisir d'ouvrir les festivités. Nos traiteurs ont mis pour cette occasion les petits plats dans les grands et ont réuni famille et amis dans un lieu qu'ils connaissent très bien, le Moulin de Lambouray.



Le 23 juin, c'est au tour de Karine Cour et de Manuel Desà d'officialiser leur union. Nos restaurateurs n'ont pas eu de difficulté à chercher un lieu pouvant accueillir le banquet ; ce fut un grand moment de fête pour tous et plus particulièrement pour Océane et Milane, leurs enfants.

Nous présentons à ces «jeunes mariés» nos voeux de bonheur les plus sincères.



- 1 Page 2 - Les Mariés de l'An 2012
- 1 Page 3 - Edito du Maire
- 1 Page 4 - Au revoir Patricia - Bienvenue Flora
- 1 Page 5 - Travaux
- 1 Page 6 - Compte administratif
- 1 Page 7 - Budget principal
- 1 Page 8 - Autour de l'école
- 1 Page 9 - Variétés Théâtre de Jouy
- 1 Pages 10-11 - Espace Musical de Jouy

- 1 Page 12 - Tennis de table
- 1 Page 13 - Athlétisme
- 1 Page 14 - Bibliothèque
- 1 Page 15 - Comité des Fêtes
- 1 Page 16-17 - Approbation du PLU
- 1 Page 18-19 - Visite de l'église de Jouy
- 1 Page 20-21 - En bref... et en images
- 1 Page 22-23 - Histoire locale
- 1 Page 24 - Filibus



Direction de la publication : Christian PAUL-LOUBIERE ; Conception : Corinne BERTHELOT, Pascal MARTIN - Ont participé à ce numéro : Jean-Jacques BERNARDIN, Jean-Paul BOURDILIAU, Christelle BRAZY, Solange CHAVIGNY, Isabelle DESLILE-MARTIN, Gilbert KHOL, Brigitte MOREAU, Pascal MARTIN, Pascal PARENT, Dominique MOREL, Christian PAUL-LOUBIERE, Jean SEIGNEURY. Crédit photographique couverture : Pascal MARTIN. Impression : TOPP Imprimerie



5, Z.A Croix-Saint-Mathieu - 28320 GALLARDON
Tél. : 02 37 31 08 00 - Fax : 02 37 31 09 99
www.toppimprimerie.com





Chers amis de Jouy

La deuxième phase des **travaux d'aménagement du centre-bourg** sur la place de l'Eglise se poursuivra dès le printemps prochain concernant les réseaux. L'attente d'un accord de France Télécom relatif à l'enfouissement de ses lignes sur la place Saint-Georges nous a obligés à décaler de quelques mois ce chantier. Les travaux de surface seront entrepris au cours des mois de juillet et août dans le souci de ne pas perturber la vie du village aux abords des commerces et de l'école. L'axe central, depuis le pont de l'Eure jusqu'au cabinet médical et la salle des fêtes, sera ainsi harmonieux et sécurisé en zone 30km/h.

Le complexe sportif sera achevé à la fin de l'été, le chantier s'est trouvé interrompu en raison du dépôt de bilan de deux entreprises qui devaient assumer deux lots importants : menuiserie et sols. Les deux marchés ont dû, à nouveau, être lancés par les services de Chartres Métropole permettant ainsi la reprise des travaux courant juillet. Les sportifs de Jouy et des communes voisines ne passeront pas un autre hiver dans des vestiaires de fortune. Grâce aux installations spacieuses et modernes qui leur seront prochainement confiées, ils seront gratifiés de leur patience !

A Lambouray, l'ancien moulin appartenant désormais à la commune, a bénéficié de quelques travaux : mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, électricité, entretien paysagé et désenfumage. La première année de location a permis de placer clairement le site parmi les plus prisés de la région, preuve en est que la saison 2013 est quasiment saturée en termes de réservations de weekends pour les mariages. Un effort doit être fait en direction du monde de l'entreprise pour l'organisation de séminaires proposés aux salariés les jours de semaine. Un budget annexe a été constitué, en mars dernier, pour assujettir cette activité à la TVA afin de ne pas défavoriser les exploitants privés de salles concurrentes. Notre ambition, nous l'avons affirmé dès son acquisition, est que les recettes que la location du moulin de Lambouray produira nous permettent d'assurer l'équilibre financier du bien tant en investissement qu'en fonctionnement. Les impôts locaux n'ont pas vocation à payer cet immeuble, même si les associations de Jouy peuvent en disposer gratuitement.

Les passerelles ont été complétement rénovées. Elles s'offrent donc aux promeneurs amoureux de la nature et de ce lieu privilégié. Ces ouvrages de belle qualité doivent être préservés, notamment des passages de motos et autres quads qui ne manqueraient pas de la dégrader rapidement. Leur accès y est donc empêché par des obstacles malheureusement indispensables au regard de manque de civisme de certains !

Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) se substituant à l'ancien POS est désormais opposable et constitue la norme locale applicable au droit à construire pour les propriétaires joviens. Ce document majeur définit globalement le destin de notre village à 15 ans, village dont nous désirons conserver l'âme rurale tout en le dotant de services modernes.

Je fais, ici, allusion à **deux d'entre eux** : le transport à la demande, qui s'adresse non seulement aux seniors sans moyens de locomotion mais aussi aux jeunes au cours de périodes de vacances scolaires, et le bureau de poste qui, dans le cadre de négociations progressant avec la société "La Poste", devrait déboucher sur la création d'une Agence Postale Communale (APC) avec transfert de sa gestion à la mairie. Cette APC, moyennant une aide financière apportée par la société "La Poste", assurera la pérennité du service et la pleine maîtrise des jours et heures d'ouverture de l'agence par la municipalité. Ce, en adéquation avec les besoins des habitants et des professionnels de Jouy. Une enquête avait d'ailleurs été diligentée auprès d'eux, en 2011, pour connaître leurs contraintes.

Je terminerai par **le chantier en déshérence au cœur du quartier de la Dalonne**. Ainsi que je l'ai expliqué à maintes reprises en séances du conseil municipal, la résidence services pour seniors présentait de multiples atouts : ouvrir chez nous des logements adaptés aux personnes âgées, créer des emplois, générer une nouvelle clientèle pour nos commerçants et produire des recettes fiscales pour la commune. Ces avantages étaient apportés sans induire de lourdes dépenses en matière d'équipements publics.

Cependant, la crise financière de 2008 a eu pour effet la perte de confiance des investisseurs soutenant le projet de la société ARCADY. Le contrat de vente du foncier signé avec cette société en 2007 prévoyait que la résidence devait être achevée dans les quatre ans, à peine de résolution de la vente et de restitution du terrain à la commune de Jouy. Le délai d'exécution des travaux est aujourd'hui expiré, de telle sorte que la commune est en droit de recouvrer la pleine qualité de propriétaire sur le foncier en cause afin de lancer un autre projet. Encore faudrait-il que la société ARCADY acceptât d'exécuter de bonne foi le contrat qu'elle a signé. Face à son refus la commune a dû recourir au juge ; une procédure est donc pendante devant le tribunal de grande instance de Chartres. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette affaire...

Dans cette attente, bonne rentrée à toutes et à tous !

Votre maire, Christian PAUL-LOUBIERE

DÉPART EN RETRAITE

AU REVOIR PATRICIA

Patricia Lelong est arrivée à Jouy il y a huit ans pour occuper la fonction de secrétaire de mairie. Ce poste est très particulier dans nos petites collectivités, il s'articule autour de compétences multiples telles que l'état civil, l'urbanisme, la gestion des ressources humaines, mais surtout la comptabilité publique.

Les chiffres ne lui étaient pas étrangers, car elle avait débuté sa carrière professionnelle dans le milieu bancaire et ensuite intégré la fonction publique d'Etat, l'Education Nationale, comme gestionnaire d'un établissement d'enseignement secondaire.

Dès sa prise de fonction dans notre commune, c'est avec compétence et disponibilité qu'elle a su non seulement servir les élus, mais également l'intérêt général, c'est-à-dire satisfaire de nombreuses requêtes, parfois compliquées, d'un grand nombre de Joviens.

Son départ à la retraite ne signifie pas que nous ne la verrons plus à Jouy. En effet, si l'une de ses passions est la randonnée, l'autre est la musique où, dans l'orchestre de l'Espace Musical de Jouy, elle occupe une place de choix au clavier.



BIENVENUE FLORA

Dans cette formation, on peut voir non seulement Patrice Rémy, notre garde-champêtre, au saxophone, mais également Flora Brière-Lecomte à la clarinette. Flora occupe dorénavant le poste de secrétaire de mairie. Elle réintègre des locaux et une administration qui ne lui sont pas inconnus, puisqu'elle a déjà occupé une fonction au secrétariat de notre mairie, avant d'intégrer les services de l'Orée de Chartres, puis ensuite ceux de Chartres Métropole.

Souhaitons donc à Patricia une excellente retraite sans fausses notes et accueillons avec plaisir Flora... en musique.

Pascal MARTIN.



LE COMITÉ DES SAGES

On pourrait lui donner le nom de Comité des Sages... A l'initiative de Christian Paul-Loubière, maire de notre commune, un comité en charge de l'histoire de notre village vient d'être créé.

Son but est de laisser par des écrits, des témoignages, des archives, une trace de l'évolution de Jouy. Il ne s'agit pas dans cette intention de mettre en avant quelque forme idéale du passé, mais de simplement mieux le connaître pour appréhender l'avenir.

Sur la photo, de gauche à droite : Claude Bourgeois, Jean-Paul Bourdilliau, Madame Lodinsky, René Rousseau, Henri Bourgeois, Christian Paul-Loubière, Jean-Claude Hameline, Gilbert Kohl, M. Lodinsky.



TRAVAUX



L'image avait fait la Une de notre bulletin 70, la réfection des passerelles de Lambouray par l'entreprise Leguen a été réalisée en octobre dernier (coût: 29 000 euros TTC). Les travaux d'eau et d'assainissement devraient débuter début 2013 rue St-Rémy, rue de Picdais, rue du Clos-Blin et avenue de Chardon.



L'été est toujours la période où sont réalisés les travaux dans notre école. Arnaud Beaussier et Dominique Leguillou ont procédé au changement de plusieurs fenêtres qui répondent aux normes actuelles notamment concernant les économies d'énergie. Des rideaux ont été installés dans plusieurs salles, ainsi dans la classe de Mme Jolivet afin de permettre une extension du dortoir (coût: 7500 euros TTC).

La remise en état de la cuisine de la salle des fêtes (désamiantage, pose d'un faux-plafond, et travaux de peinture) devrait commencer prochainement. Par ailleurs, les bancs qui composent le cœur de notre église se sont désolidarisés des murs, une partie d'entre-eux est à changer. Ces réparations devraient être réalisées avant la fin de l'année (coût : 25.000 euros).

Enfin, la seconde tranche des travaux de l'aménagement du centre bourg comportera deux phases principales ; la première concernera l'enfouissement des réseaux place Saint-Georges courant mars/avril ; la seconde relative aux travaux de surfaces sera réalisée courant juillet/août 2013 (coût 236.410 euros HT).

Nous terminerons cette rubrique travaux en vous proposant en avant-première une photographie de l'intérieur de notre nouveau complexe sportif. Comme l'évoque Christian Paul-Loubière dans son édito, il devrait ouvrir ses portes en automne (coût du financement par Chartres Métropole: 2 500 000 euros TTC).



Chassez les fuites d'eau

Lors du conseil municipal du 2 juillet dernier, M. Jacky TARANNE, premier adjoint, a présenté un rapport sur la consommation d'eau de notre commune. L'analyse de ce bilan 2011 fait ressortir une consommation supplémentaire, par rapport aux années précédentes, de 10.000 m³ d'eau. Ce supplément a été identifié : elle correspond à des fuites chez les riverains, au regard des relevés de compteurs. Une fuite a également été constatée sur la commune, es travaux ont été effectués immédiatement.

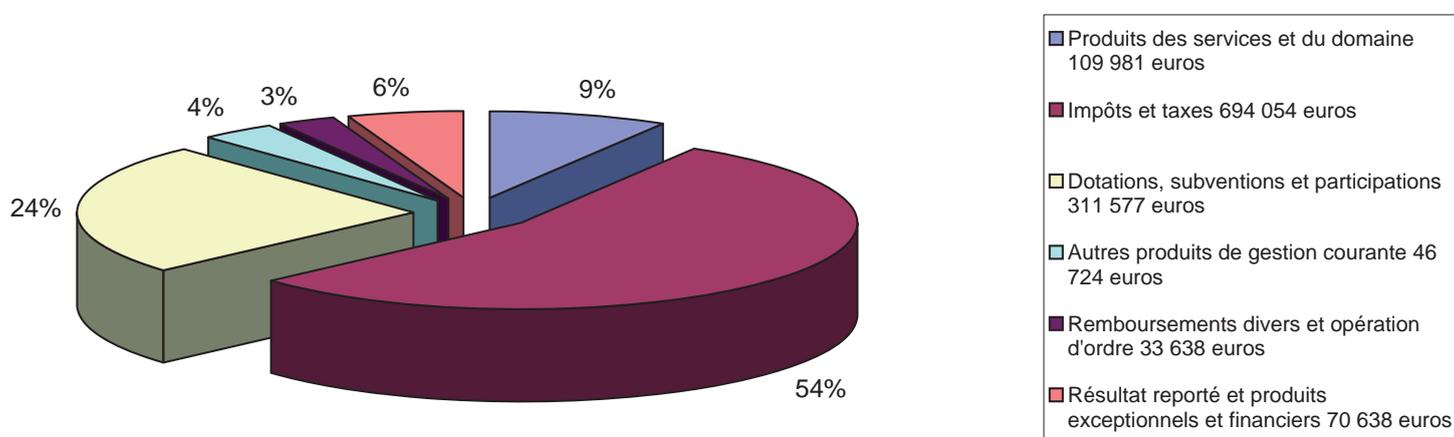
A titre d'information, M. le Maire rappelle qu'une fuite coûte cher à tout le monde puisqu'au regard de l'actuel règlement, la méthode de calcul est la suivante : part réglée par le riverain, en cas de fuite : moyenne de la consommation des 3 dernières années + 30 %, le reste est à la charge de la commune.

Il existe cependant une méthode très simple afin de s'assurer de la bonne étanchéité de son réseau domestique. Il faut d'abord fermer tous les robinets sans oublier bien sûr lave-linge, lave vaisselle, il suffit ensuite de vérifier que les chiffres (principalement ceux concernant l'indication des litres de votre compteur d'eau) restent bien immobiles. Idéalement, on peut même faire le test à deux reprises à quelques minutes d'intervalles.

COMPTE ADMINISTRATIF

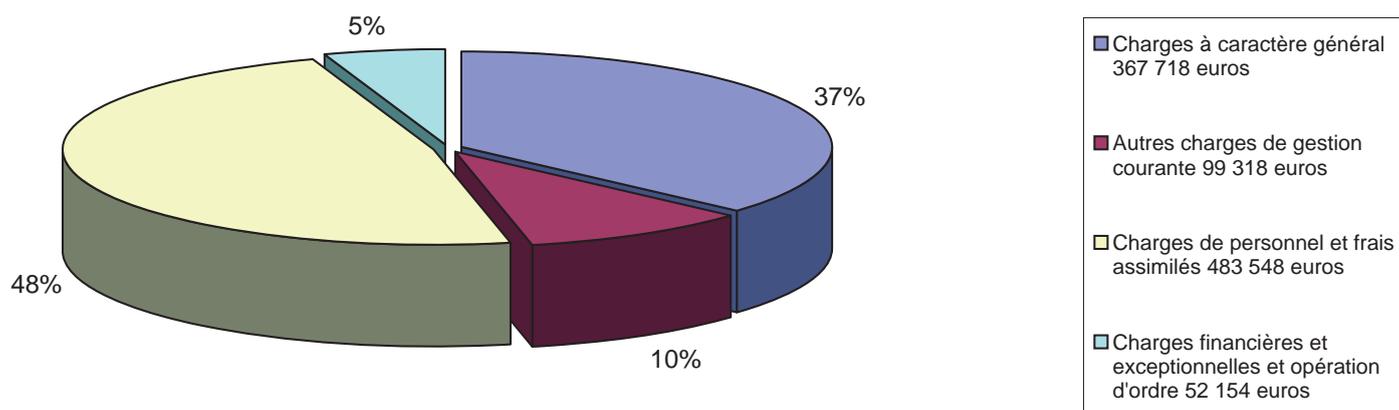
Recettes de fonctionnement compte administratif 2011

Total : 1 266 902 euros



Dépenses de fonctionnement compte administratif 2011

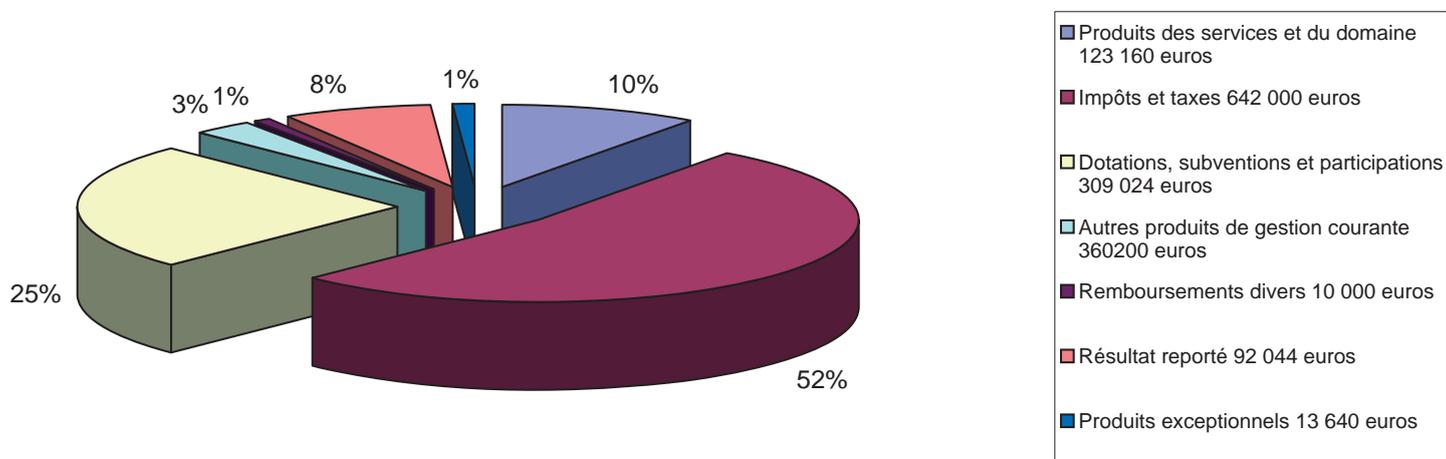
Total : 1 002 738 euros



LE BUDGET PRINCIPAL

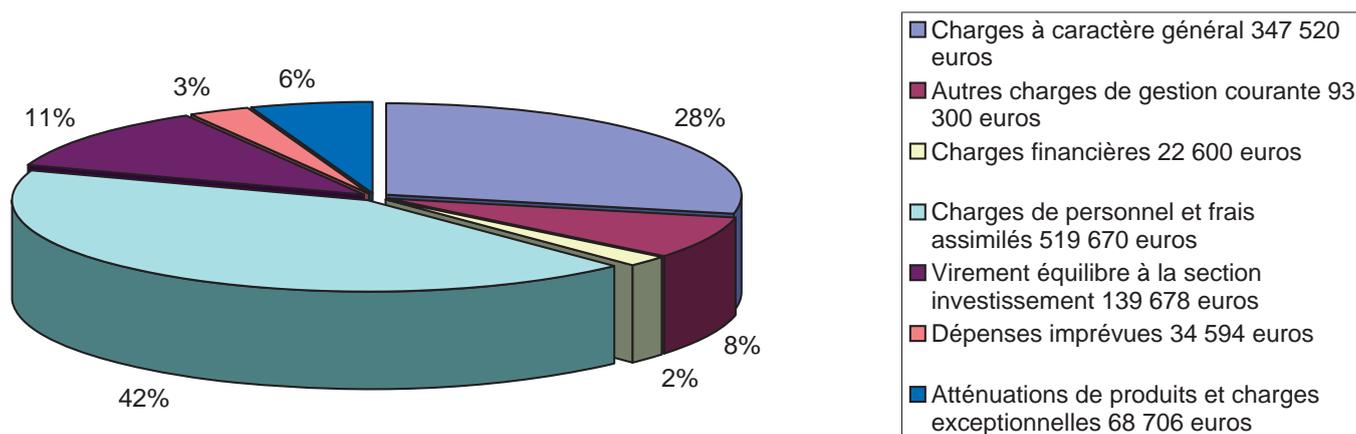
Recettes de fonctionnement budget 2012

Total : 1 226 068 euros



Dépenses de fonctionnement budget 2012

Total : 1 226 068 euros



DÉPART EN RETRAITE DE MONSIEUR HENRI



Une page légendaire de notre école vient de se tourner. M. Ludovic Henri (ou Ludo pour les intimes) vient de faire valoir ses droits à la retraite. Il est arrivé dans notre établissement en 1981, après trois ans passés à Senonches et un an à Mainvilliers. Il n'en est plus reparti, et a enchaîné une dizaine d'années d'enseignement auprès des CM1 avant de se fixer définitivement au CE1 ou CP/CE1, en fonction des années.

Deux petits intermèdes ont simplement marqué ces trois décennies joviennes : une année de formation pour passer une licence d'anglais et une autre de congé maladie. Autant dire qu'il en a vu des bambins et jalonné plusieurs générations. Combien de parents, à la veille de la rentrée,

ont dit à leurs enfants : «Tu verras, il est très gentil, il a été aussi mon maître lorsque j'avais ton âge».

Son flegme, sa bonne humeur, sa gentillesse, mais aussi son sens de la pédagogie en ont fait un personnage aimé de tous. Bonne retraite Monsieur Henri.



KERMESSE DE L'ÉCOLE



Le samedi 30 juin dernier s'est déroulée la kermesse de notre école. Cette journée ensoleillée a été une grande réussite. Au programme: lâcher de ballons, pêche à la ligne, pêche aux canards, attrape-goulots, chamboule-tout, maquillage, tombola, loterie, queue du cochon, arbre à bonbons, fontaine à voeux, docteur Taboul... sans oublier Greg et Pamela et leurs jeux de bois et leurs sculptures de ballons. La buvette a remporté un franc succès (saucisses, frites, gâteaux, crêpes, pop corn, glaces...).

Nous remercions particulièrement les bénévoles qui ont donné de leur temps pour faire de cette journée une réussite. La chorale des enfants a enchanté les nombreux parents

présents tout comme l'exposition Noir et Blanc des maternelles et l'exposition des primaires.

Un grand merci aux enseignants pour leur créativité.

Enfin, nous saluons M. Henri pour le travail accompli au sein de l'école de Jouy depuis trente et un an et nous lui souhaitons une excellente retraite.

Bonne rentrée à tous.

APE.





Pour ses 35 ans d'activité, le Théâtre de Jouy a présenté en avril dernier une comédie en 4 actes de Paul Cote : «Drapeau rouge et tasse de thé», titre révolutionnaire théâtral pour cet anniversaire.

Notre société moderne n'amène que des problèmes et pas de solutions, mais au théâtre, la famille Vertouchot, entourée de voisins et amis, saura remettre en place cet imbroglio de situations cocasses et imprévisibles.

Les 11 acteurs, actrices de la troupe ont su emmener avec brio les spectateurs dans un délire de rire au cours de ces 3 séances.

Merci à tous et à l'an prochain.

Gilbert KHOL.



REMISE DE PRIX ET RENTRÉE



C'était en juin dernier, lors de la traditionnelle remise des prix. Comme chaque année, le maire et ses adjoints passent dans les classes afin de remettre aux enfants leurs prix. Il s'agit de livres offerts par la commune et choisis par les enseignants afin d'être en adéquation avec le niveau scolaire des enfants. Pour les plus jeunes (petite section), c'était la toute première fois qu'ils assistaient à cette rencontre, un peu interloqués.

La rentrée s'est bien passée, nous accueillons en notre école 216 enfants. La répartition se fait comme suit:

Petite section: 29 enfants	CE1: 27 enfants
Moyenne section: 25 enfants	CE2 : 27 enfants
Grande section: 26 enfants	CM1: 28 enfants
CP: 27 enfants	CM2: 28 enfants



Q Saison musicale 2011/2012

Vendredi 18 novembre 2011 :
Rencontre pédagogique le matin
Récital «Piano, violon et voix» - Moulin de Lambouray
avec Vincent LE TEXIER - 20 h 45

Le matin, les trois musiciens ont rencontré, au Moulin de Lambouray, les enfants des classes primaires du CP au CM2 de Jouy. Les 150 élèves ont pu dialoguer avec Vincent Le Texier, baryton basse, son épouse Gabriela Endlerova Le Texier au violon, et François Ballèvre au piano. Subjugué par ces trois artistes, qui ont présenté tour à tour la voix, le violon et le piano, un nombre croissant d'enfants s'est «investi musicien» !

Le soir, Vincent Le Texier, accompagné par le piano et le violon, a interprété des oeuvres de Schubert et Richard Strauss. Nous avons pu entendre la Sonate pour violon et piano K454 de Mozart et la Sonate pour violon et piano de Janacek.



Samedi 11 février 2012 - 19 h 30 : «PETIT TOUR MUSICAL DES ILES»
Salle des fêtes de Jouy, avec orchestre, repas dansant

Des Antilles à La Réunion, tout le monde a apprécié ce cocktail musical, servi frappé sous les alizés de Jouy, qui nous a fait oublier la grisaille hivernale.



Dimanche 25 mars 2012,

salle des fêtes de Jouy :
Concert gratuit des élèves

Réunion annuelle où chacun peut constater les progrès réalisés par les élèves. Il faut noter le travail effectué par les musiciens de l'orchestre de l'EMJ composé d'élèves et d'adultes musiciens qui ont un grand plaisir à jouer ensemble. Les répétitions ont lieu tous les 15 jours, le mercredi soir.

Ainsi, accordéons, claviers, hautbois et saxophone se côtoient dans un répertoire varié (West Side Story, Medley sud-américain, les Beatles en concert, etc...). Prestation très applaudie par le public. Avis aux musiciens amateurs de Jouy qui désirent se joindre au groupe ! Et pour clôturer agréablement cette journée, un cocktail fut offert aux membres de l'association.



Vendredi 20 avril 2012 - 20 h 30 - Moulin de Lambouray !
Soirée cabaret «Trompette Jazz»
Concert dans le cadre du 18^e Festival Jazz de Mars, avec FABIEN MARY QUARTET

" Soirée cabaret "

Accompagné d'Hugo Lippi (guitare), Fabien Marcoz (contrebasse) et Philippe SOIRAT (batterie), Fabien Mary, Django d'Ort Jeune Talent en 2003, Révélation Jazz à Juan 2004, nous a surpris par son aisance et sa musicalité absolument superbe, dans un discours plein de swing et parfaitement maîtrisé. Fabien Mary est l'un des trompettistes français les plus brillants et talentueux de sa génération.



Le public présent a fort apprécié.

Samedi 30 juin 2012, à 11 h. :

Concert de fin d'année des élèves, cour de la mairie à Jouy

Rendez-vous est pris depuis 2011, à la fin juin, l'Espace Musical de Jouy fait sa «Fête de la Musique» dans la cour de la mairie. Il y a les habitués qui sont là dès le début du concert puis les passants, qui en allant faire leurs courses, s'arrêtent au sein des décibels et s'arrêtent un moment.

Une heure de concert non stop avec des airs populaires en passant par Piaf, les Beatles, Elton John, Flashdance et pour finir Claude François qui a transformé la cour de la mairie en Dance Floor.

Le cocktail maison «soleil, musique, bonne humeur, convivialité» fut offert dans le jardin de la mairie à toutes les personnes présentes. Un moment fort agréable, apprécié par tous.



Q Prochains rendez-vous de la rentrée :

Judi 25 octobre 2012 : Assemblée générale.

Samedi 17 novembre 2012 : «Soirée cabaret», Moulin de Lambouray :
Sandra et Eric BOUVELLE QUARTET, accordéon, guitare, basse, chant.



«Coup de coeur»

C'est avec joie que nous accueillerons à nouveau Sandra et Eric Bouvelle le samedi 17 novembre prochain au Moulin de Lambouray en soirée cabaret. Chacune de leur prestation a remporté un vif succès.

Tout d'abord Eric, accordéoniste, compositeur-interprète, champion de France en 1987, du monde en 1988, médaille d'or de la Sacem en 1989, qui sait nous faire apprécier les multiples facettes de l'accordéon, en passant par le classique, le jazz et la chanson française. Et puis le charme de Sandra qui nous enchante avec la reprise des standards de la chanson française.

Cette fois, Sandra vous fera découvrir son nouveau répertoire et nous fêterons la sortie de son premier CD. Ils seront accompagnés par l'orchestre d'Eric Bouvelle. Soirée exceptionnelle ! Si vous voulez les revoir ou les découvrir,

pensez à réserver car les places sont limitées !

Q Enseignement musical :

L'Espace Musical de Jouy est ouvert à tous, enfants et adultes, avec un enseignement varié : accordéon, piano et solfège en cours particuliers.

Eveil musical pour les 4-6 ans le mercredi 19 septembre à 16 h 30 (cours collectif).

Q Renseignements et inscriptions :

Espace Musical de Jouy, 30 rue du Bout aux Anglois 28300 Jouy - 06 13 11 43 45 ou 02 37 36 14 60

Brigitte MOREAU.

**Retrouvez toute l'actualité musicale de l'Espace Musical de JOUY sur :
<http://espace-musical.perso.sfr.fr>**

TENNIS DE TABLE

ES JOUY/SAINT-PREST

Le tennis de table est un des sports les plus pratiqués. Qui n'a pas fait de ping-pong à l'école, au camping, en famille ou entre amis ? Quelques chiffres qui en disent long : La Fédération Française de Tennis de Table compte 190000 licenciés pour 3688 clubs. Au niveau régional (Centre), 11000 licenciés pour 256 clubs. Au niveau départemental (28), 1500 licenciés pour 30 clubs. Ces chiffres correspondent aux personnes licenciées dans un club affilié. La marge est donc très grande.

Notre club, avec sa vingtaine de licenciés, de minimes à vétérans, vient de réaliser une extraordinaire saison 2011-2012.

Nous avons présenté 3 équipes en championnat départemental. Notre équipe première, présente en Division 2, a fait un parcours sans faute. Elle monte de division et sera l'année prochaine en Division 1. Pour information, la D2 (départemental niveau 2) est répartie en 4 poules de 8 équipes. Les premiers de poules montent en division supérieure. Le titre de champion départemental est ensuite décerné au club vainqueur d'une rencontre demi-finale et finale des 4 meilleurs. Notre équipe 1, ayant terminé première de sa poule, gagnée sa demi-finale, puis la finale, est sacrée CHAMPIONNE DEPARTEMENTALE D2 pour cette saison.



**Vainqueur
championnat par équipes
Eure-et-Loir - 2e Division
Saison 2011-2012**



L'équipe de la demi-finale



L'équipe de la finale

Ce résultat est dû, bien sûr, à l'équipe. Ce sont les meilleurs du club et des compétiteurs. Mais il est dû aussi aux autres équipes qui l'ont alimenté lorsque celle-ci était incomplète. Ce qui a été le cas lors de la journée des titres.

En terme de compétition, nous nous étions inscrits en championnat et au critérium pour ceux qui le souhaitaient. Des tournois et diverses autres compétitions étaient aussi proposés.

Nous pratiquons aussi les loisirs. Certains joueurs commencent ainsi, mais dès qu'ils goûtent à la compétition, ils sont atteints du virus.

L'arrivée de nouveaux joueurs a permis aussi une poursuite de notre dynamique. Leur intégration, au sein du club, s'est bien réalisée, à tel point que certains sont déjà devenus des éléments forts de notre structure. Ce renouveau est indispensable et vital pour les clubs, alors venez nous rejoindre.

Nous avons aussi, cette année, inauguré le nouveau maillot du club.

Depuis 1 an, comme vous le savez peut être, notre lieu d'entraînement «le complexe sportif de JOUY» n'est plus accessible. Il est en cours de reconstruction. Les travaux doivent approximativement durer jusqu'en septembre-octobre 2012. Nous sommes actuellement à SAINT-PREST, place Jean-Moulin, derrière la salle des fêtes.

N'étant que deux associations à partager ces locaux, nous pouvons vous proposer des jours et horaires d'entraînements adaptés.

N'hésitez pas à nous contacter.

TENNIS DE TABLE

Sports



Les nouveaux maillots du club

Je rappelle que le tennis de table peut être une option pour le bac. Cela permet de gagner quelques points et ce dans le plaisir de la pratique de ce sport. Nous accueillons régulièrement des jeunes dans ce cadre.

Vous pouvez aussi vous inscrire en famille ou avec des amis, les défis et les plaisirs n'en seront que plus grands. Que ce soit pour la compétition ou les loisirs, nous vous accueillons. Passez nous voir, même pour une séance d'entraînement. Testez-vous à la pratique du tennis de table.

Actuellement, nos compétitions s'effectuent le vendredi soir et notre entraînement le mercredi soir, de 20 h 45 à 22 h 30.

La reprise s'effectuera fin août- début septembre. Pour information, l'inscription officielle des équipes pour les compétitions se termine la 2eme semaine de septembre et les premières compétitions commenceront dès la 3eme semaine de septembre, alors n'attendez pas, même

si nous prenons les inscriptions tout au long de l'année. Je rappelle à cette occasion qu'un certificat médical avec la mention «pas de contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition» est indispensable.

Contact: Pascal PARENT (0237223936), Rachel SEIGNEURY (0670115743), Denis GERAULT (0606441704)

Sportivement vôtre, Pascal PARENT

ES JOUY ST-PREST ATHLÉTISME

Après une saison de cross particulièrement réussie, la saison estivale sourit à nos athlètes.

Avec 17 podiums dont 13 sur la plus haute marche aux départementaux à Dreux, nos athlètes ont bien débuté la saison. Aux régionaux jeunes, 8 athlètes du club étaient présents à Vineuil : 3 benjamins, 1 benjamine et 4 minimes garçons. Tous ont profité d'une météo pour une fois favorable à l'athlétisme et tous ont eu à coeur de bien représenter les couleurs du club. Pour les plus grands, 2 journées ont eu lieu : l'une à Issoudun sous des trombes d'eau et une à St-Cyr-sur-Loire. 11 athlètes ont participé et ont ramené 5 podiums.

Ensuite, aux interrégionaux à Niort, 3 athlètes se sont qualifiés et ont réalisé l'exploit de ramener 4 médailles. Jonathan Plu, 2° à la longueur espoir et 3° au triple saut. Jordan Biala Reta, 2° du 200 m. junior dans l'excellent temps de 22"55. Régis Haton, habitué des podiums, 2° du marteau senior.

Une mention particulière pour Pierrick Loir (35° aux Pointes d'Or à Albi où il remporte le 1.000 m., terminant ainsi la saison 2° performer français sur la distance dans sa catégorie) et Philippe Anaclet qui à eux deux nous ramènent 6 podiums régionaux dont 4 titres.

Pour Pierrick Loir, 3 titres : au 1.000 m., ce qui était attendu, mais aussi à la longueur et au triathlon et pour Philippe Anaclet, le titre du 50 m. et la troisième place à la longueur.

Le chemin est donc bien tracé pour la suite de la saison avec les régionaux pour les plus grands, puis les demi-finales nationales et les championnats nationaux.

La saison s'est terminée par les Pointes d'Or minimes à Albi où l'ES Jouy-St-Prest a eu pour la première fois un représentant avec Pierrick Loir.

Ensuite, dirigeants, entraîneurs et athlètes ont eu des vacances bien méritées avant de reprendre en ce mois de septembre.

Jean-Jacques BERNARDIN

Une grande première de voir deux athlètes du club sur un même podium régional !! (Pierrick et Philippe).

Leurs performances sont d'autant plus remarquables que tous deux se classent parmi les meilleurs français au bilan national (deuxième et quinzième actuellement). Ce qui leur ouvre les portes pour faire le stage 1000 minimes organisé cet été par la Fédération Française d'Athlétisme.



Appel est lancé à tous ceux qui veulent nous rejoindre pour pratiquer cross et athlétisme dans l'ambiance conviviale et chaleureuse de notre «petit club».

Inscription à partir de 8 ans. Rendez-vous au stade de Jouy dès la reprise, lors des entraînements les mardis et vendredis, de 18 h. à 19 h 30 et les samedis, de 14 h.30 à 16 h.

JEUNE retraitée, mais déjà lectrice confirmée, c'est avec un peu d'appréhension que je franchis le seuil de notre bibliothèque municipale, local sans prétention, chaleureux, où l'accueil est présent mais reste discret.

Avant tout, le plaisir de flâner sans but sinon de trouver le livre divertissant sous quelque forme qu'il soit, auteurs très variés, connus ou moins connus, genres différents, policiers, romans, biographies, romans historiques... chacun doit pouvoir trouver son bonheur.

Les coups de coeur des responsables sont mis en valeur discrètement.

Là, nous pouvons consommer largement avec un petit budget ! Bien entendu, on ne trouve pas tout ici, des lecteurs plus avertis auront besoin d'une structure plus élaborée mais la lecture étant avant tout un plaisir, goûtons sans raison à celle-ci !

Une lectrice assidue...



La bibliothèque de Jouy est ouverte à tous les Joviens ainsi qu'aux lecteurs "hors commune". Parlez-en autour de vous !

Horaires : lundi de 16 h 30 à 18 h, mercredi et samedi de 11 h à 12 h.

Tarifs pour une année et pour 4 livres à chaque visite : 4,50 euros pour les enfants jusqu'à 18 ans, 7,50 euros pour les adultes, 9,50 euros pour les adultes hors commune.

Si les horaires ne vous conviennent pas, contactez la responsable Solange CHAVIGNY au 02 37 22 21 01.

Voici une liste résumée des nouveautés disponibles :

- Cet instant-là de Douglas KENNEDY
- Rosa Candida de Audur Ava OLAFSDOTTIR
- L'étrange voyage de M.Daldry de Marc LEVY
- Astrid et Véronika de Linda OLSSON
- Le manoir de Tyneford de Natash SOLOMONS
- Erreur fatale de Robin COOK
- Tijuana straits de Ken NUNN
- L'excursion à Tindari d'Andréa CAMILLERI
- ... et beaucoup d'autres à consulter sur place !
- Rien ne s'oppose à la nuit de Delphine de VIGAN
- Dans les forêts de Sibérie de Sylvain TESSON
- Les insurrections singulières de Jeanne BENAMEUR
- Je m'appelle Lotte et j'ai 8 ans d'Anne B.RADGE
- L'armoire des robes oubliées de Riikka PULKKINEN
- Pas de berceuse pour Fanny de Sophie HANNAH
- L'enfant allemand de Camilla LACKBERG
- Les filles de l'ouragan de Joyce MAYNARD

Pour les enfants, impossible de faire une liste. Le choix est important dans tous les domaines. Ils savent ce qu'ils veulent et fouillent dans les rayons pour trouver selon leurs goûts et leurs envies : albums, BD (plus de 600), documentaires ou livres pour s'amuser...

Solange CHAVIGNY



Coup de coeur de la bibliothécaire :

"Je ne suis pas celle que je suis" de Chahdortt DJANANN

"Le secret des glaces" de Philip CARTER



• La Fête de la Saint Georges : le 29 avril 2012

Ce 17^e vide-grenier a regroupé une centaine d'exposants dont bon nombre d'habités maintenant ! Malgré une météo capricieuse et exceptionnelle... Ils ont affronté la pluie, le vent, le froid ! Les Joviens ont, une fois de plus, fait preuve de ténacité et de courage !... Cette ambiance conviviale a réchauffé la journée ! Rendez-vous l'année prochaine, sous le soleil !



• Randonnée Pédestre : 13 mai 2012

Ce dimanche ensoleillé, exceptionnel pour l'occasion... ils étaient une centaine, chaussures de marche aux pieds, à découvrir les bords de la Voise, entre Yermenonville et Bailleau-sous-Gallardon. Ces joyeux marcheurs se sont séparés à la pause du matin : certains optant pour le trajet de 12km, d'autres pour celui de 18km. Le repas champêtre à la ferme des Rousseau a clôturé la matinée en beauté !



• Fête Nationale : 14 juillet 2012

Le soleil dans le cœur des Joviens n'a pas suffi à chasser la pluie le vendredi 13 juillet dernier. Le célèbre feu d'artifice a illuminé notre ciel à la St-Aristide, le 31 août ! Et en musique !

Quand au repas champêtre, c'est à la salle des fêtes que cent Joviens se sont retrouvés, après la revue des pompiers et celle des médaillés... La fête nationale s'est transformée en thé dansant pour des Joviens infatigables !



• Dates à retenir fin 2012

- 16 novembre : Beaujolais Nouveau
- 24 novembre : Dîner dansant

• Date à retenir 2013

- Juin : Interquartiers

La météo a eu raison de nos tentatives d'animation, mais notre enthousiasme reste intact ! Nous vous remercions chaleureusement de votre participation active, conviviale et ... courageuse ! La fête Interquartiers, c'est pour Juin 2013... vos chefs d'équipe sauront également vous mobiliser !

Que la fête continue ! Merci à tous.

L'équipe du CDF, Jean SEIGNEURY

APPROBATION DU PLU

Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme a été approuvé lors du conseil municipal du 15 mai 2012. Rappelons les grandes phases concernant la réalisation de ce document. La loi «Solidarité et Renouvellement urbains» du 13 décembre 2000 a remplacé les plans d'occupation des sols par un nouveau type de document, les plans locaux d'urbanisme. Le conseil municipal a ainsi prescrit la révision du plan local d'urbanisme par délibération en date du 13 octobre 2008.

Le Plan local d'urbanisme est un document d'orientation du développement urbain du territoire et de son fonctionnement. Il définit les rapports entre l'urbanisation et les espaces naturels, les paysages et les formes bâties,...

Il prévoit également les besoins de développement : logements à construire, nouveaux équipements éventuels. Il est surtout un outil de gestion du droit des sols, c'est d'ailleurs sa fonction juridique première. Il définit la destination des espaces et toutes les règles d'occupation des terrains, de construction et d'architecture. C'est en fonction du PLU que les permis de construire sont accordés, ainsi que les autorisations de réaliser une opération d'aménagement ou de créer un lotissement.

Par ailleurs, il est décomposé en plusieurs parties : le rapport de présentation incluant le diagnostic du territoire communal, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le zonage et le règlement.

Ce document a été transmis à l'ensemble des personnes associées.

Les observations émises par ces personnes publiques ont été annexées au dossier de PLU qui a alors été soumis à enquête publique par arrêté du maire en date du 6 septembre 2011.

L'enquête publique conduite par Monsieur FORTEAU, désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, s'est déroulée en mairie du 15 octobre au 16 novembre 2011 inclus.

A la suite de cette procédure, le commissaire enquêteur a fourni un rapport et rendu un avis favorable au dossier le 10 décembre 2011, documents qui ont été transmis au Préfet.

À l'issue de cette phase de consultation, le plan local d'urbanisme n'a pas été remis en cause dans ses options fondamentales. Dans la majorité des cas, les observations formulées par les personnes associées ou les habitants au cours de l'enquête publique, ont été constructives et ont permis de compléter et d'enrichir le document qui vous est présenté ce soir pour approbation.

Principaux avis formulés par les personnes associées :

Monsieur le Préfet note les objectifs de croissance mesurée de la municipalité compris entre 0,5 et 1% par an pour les dix prochaines années.

Pour répondre à cet objectif, le PLU prévoit ainsi la construction d'une soixantaine de logements et une surface ouverte à l'urbanisation d'un peu plus de 4 hectares à des fins résidentielles.

Le projet communal du PLU réduit ainsi significativement les surfaces à urbaniser et celles comprises en zone urbaine au regard des dispositions du Plan d'Occupation des Sols.

Fort de cette constatation, il est toutefois demandé de tendre à une optimisation et une meilleure gestion de l'espace dans les zones urbaines existantes particulièrement au regard d'une part, des hypothèses de croissance définies dans le SCOT et d'autre part, en fonction de la très bonne desserte du territoire communal par les trains régionaux. En clair, il pourrait être admis un potentiel d'accueil de population supérieur à celui envisagé dans le projet.

De même, il est demandé de ne pas autoriser la construction d'habitations dans

les zones d'activités existantes ou futures (zones Ux et 1AUx). La trop grande proximité des activités industrielles et des secteurs résidentiels constitue une condition propice à l'apparition de conflits.

Au regard de cet avis, le projet de PLU approuvé est ajusté dans sa traduction réglementaire aux fins d'optimiser l'occupation des sols sur les secteurs résidentiels et prend en considération la nécessaire séparation des usages entre les activités industrielles et l'habitat.

Monsieur Le Président du Conseil Général confirme que le conseil Général a décidé en 2011, en accord avec les représentants de la commune, de ne pas reprendre les plans d'alignement existants le long des routes départementales. Monsieur le Président du SMEP donne un avis favorable sans réserve au regard de la teneur territoriale et démographique du projet de développement et du respect des orientations générales du SCoT. « Le projet de PLU de Jouy optant pour un rythme et des perspectives de développement urbain modéré ».

Monsieur le représentant de la SNCF demande plusieurs modifications sur le contenu réglementaire du dossier et plus spécifiquement sur l'utilisation des terrains appartenant à Réseau Ferré de France afin de permettre l'exploitation, l'entretien, la rénovation, l'extension ou la constructions spécifiques nécessaires à l'activité ferroviaire.

Si ces observations portent pour la plupart sur la forme de la traduction réglementaire et sont en ce sens admissibles, la SNCF demande néanmoins de porter un terrain situé en partie arrière de la voie ferrée au niveau de la gare et d'une superficie de plus de 10 000m², en zone à urbaniser. Sur ce dernier terrain, actuelle vaste plate-forme plane, la municipalité propose un classement en zone Ne (zone naturelle équipements, c'est-à-dire, pouvant faire l'objet d'un aménagement de faible teneur ne remettant pas en cause le caractère du secteur). L'idée étant donc de pouvoir aménager ce foncier à des fins collectives mais sans envisager la moindre construction. Ce choix étant porté non seulement par le caractère naturel de l'environnement immédiat mais également par l'enclavement du terrain (un seul accès étant à ce jour possible par le franchissement d'un passage exigü sous la voie ferrée).

Au regard de cet avis de la SNCF, la municipalité prend acte des corrections réglementaires à apporter au document mais n'entérine pas la demande portant sur le reclassement du terrain situé en arrière de la voie ferrée. Ce terrain restera ainsi en zone naturelle, non constructible, du fait de son environnement et de son accessibilité difficile.

Monsieur Le Président de la Chambre d'Agriculture demande que soit revu un point du règlement concernant la hauteur des constructions agricoles autorisées en zone Ub. Monsieur Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie demande que soient corrigées certaines formulations du règlement concernant d'une part, les affectations envisagées ayant traits aux commerces et aux services et d'autre part, les autorisations et interdictions liées à la construction d'habitation en zone d'activités.

Considérant l'ensemble de ces observations et ces remarques de forme sur la composition du dossier, exception faite de la demande spécifique de la SNCF sur le reclassement du terrain situé en arrière de la voie ferrée au niveau de la gare, les différentes pièces du Plan Local d'Urbanisme ont été modifiées depuis l'arrêt du projet.

Observations rapportées au cours de l'enquête publique :

Dix-sept lettres observations ont été formulées lors de l'enquête publique de la part des habitants. Chacune de ces observations a donné lieu à un avis de la part du commissaire enquêteur dont la municipalité a pris connaissance.

Les observations portant sur des ajustements de forme (rectification d'erreur matérielle, de limites de zones,...) ont le plus souvent donné lieu à des modifications. Toutefois, les observations portant sur des adaptations plus notables et touchant à l'économie générale du projet (classement de terres actuellement agricoles en zones à urbaniser) n'ont pas été suivies de suite favorable.

L'ensemble des requêtes écrites a donné lieu à des réponses par lettre avant cette phase d'approbation permettant à chacun de connaître la position de la municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Considérant que les remarques effectuées par les services consultés et les résultats de la dite enquête justifient des adaptations mineures du projet de PLU, prenant en compte :

- l'intérêt général,
- les dispositions législatives applicables, notamment celles de la loi SRU du 13 décembre 2000 et de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010,
- les dispositions réglementaires du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Certaines demandes formulées par des particuliers, en ce qu'elles ne sont pas incompatibles avec la philosophie et l'économie globale d'aménagement communal, ont été intégrées au projet de PLU. En revanche d'autres demandes ont été rejetées en ce qu'elles n'étaient pas compatibles avec ce projet.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) Adopte les modifications précitées et approuve le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- 2) Dit que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Jouy aux heures d'ouverture habituelles, à la Direction Départementale des Territoires et à la Préfecture d'Eure-et-Loir.
- 3) Dit que, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie durant un mois et mention sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- 4) Dit que, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire :
 - dès l'accomplissement des formalités précisées à l'alinéa 3
 - un mois après sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications.
- 5) Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet.
- 6) Autorise le Maire à signer tous actes utiles à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Par ailleurs, le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dispositif de majoration des droits à construire de 30%, introduit dans la loi n°2012-376 du 20 mars 2012.

Cette majoration s'applique automatiquement sur l'ensemble du territoire communal, si, à l'issue d'un délai de neuf mois à compter de la promulgation de la loi, soit au plus tard le 20 décembre 2012, la collectivité n'a pas pris de délibération au titre de l'article L123-1-11-1, permettant de ne pas appliquer cette disposition.

Si le conseil municipal décide de ne pas appliquer cette majoration sur tout ou partie du territoire communal, il est nécessaire d'informer et de consulter le public. Une délibération fixant les modalités de mise à disposition et de participation du public doit être portée à la connaissance du public au moins huit jours avant la procédure de mise à disposition de la note d'information, qui devra débiter au plus tard le 20 septembre 2012. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Toutefois, la collectivité peut, à tout moment, adopter une délibération mettant fin totalement ou partiellement à l'application de la majoration. Dans cette situation, la délibération devra être précédée d'une nouvelle consultation du public.

L'article L211-1 du Code de l'Urbanisme confère aux communes dotées d'un PLU rendu public ou approuvé, la possibilité d'instituer un droit de préemption sur tout ou partie des zones urbanisées ou urbanisables.

Cette faculté a pour but de permettre aux communes concernées d'acquérir, par priorité sur tout autre candidat, les biens immobiliers bâtis ou non, mis en vente par leurs propriétaires.

Ceux-ci sont tenus, à cette occasion, de déposer en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner mentionnant les prix et conditions de l'aliénation pro-

jetée. La commune doit alors, dans un délai de deux mois, faire connaître aux intéressés sa décision de préempter ou non, en précisant l'objet pour lequel le droit est éventuellement exercé.

Les immeubles ainsi acquis doivent être utilisés à des fins précises telles qu'énumérées à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme (construction d'équipements publics, création de carrefour et de voirie, alignement de voie publique et tout autre projet entrepris dans l'intérêt de la commune).

Compte tenu des perspectives de développement à court et moyen terme du territoire communal, un droit de préemption a été institué par délibérations successives du conseil municipal en date des 18 janvier 1988, 28 février 1994 et 29 juin 1999 permettant à la commune d'intervenir sur le marché foncier afin d'acquérir le moment venu les immeubles qu'elle juge nécessaire pour ses besoins immédiats ou futurs.

A ce jour, au regard des nouvelles dispositions du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal le 15 mai 2012, ce droit de préemption doit être adapté et correspondre dorénavant à l'ensemble des zones urbanisées ou urbanisables du PLU nouvellement approuvé

Le conseil municipal décide :

- d'adapter l'institution du « droit de préemption urbain » (DPU) sur les secteurs urbanisés et urbanisable (zones U et AU du PLU - plan disponible en mairie joint).
 - conformément à l'article L2122-22 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner délégation à Monsieur Le Maire afin d'exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain pour toutes les aliénations susceptibles d'intervenir dans les zones assujetties à ce droit.
- En application de l'article L213-13 du Code de l'Urbanisme, il sera ouvert un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intentions d'aliéner, les acquisitions réalisées par l'exercice du Droit de Préemption Urbain ainsi que l'utilisation effective des biens ainsi acquis, registre consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

AUTORISATION DES CLÔTURES

La refonte du régime des autorisations d'occupation du sol est entrée en vigueur au 1er octobre 2007.

Dans le cadre des nouvelles procédures, une modification importante est à signaler concernant les autorisations de clôtures.

Le nouveau régime applicable aux clôtures est identique à celui des permis de démolir : pas d'autorisation ni de déclaration préalable pour les clôtures édifiées ailleurs que dans les secteurs suivants.

- dans les secteurs sauvegardés,
- pour les immeubles inscrits au titre des monuments historiques ou adossés à un immeuble classé,
- pour les immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique,
- dans les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine,
- pour les immeubles protégés dans le Plan Local d'Urbanisme au titre de l'article L123-1.

5. 7ème du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal peut délibérer pour demander une déclaration préalable à la construction des clôtures sur tout ou partie du territoire communal.

Les édifications de clôtures, notamment en bordure du domaine public, sont des travaux qui ont un impact sur le paysage urbain, quel que soit le quartier concerné. Il paraît donc nécessaire que la commune puisse en avoir connaissance de façon à assurer une évolution qualitative du patrimoine bâti sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme, de soumettre à déclaration préalable la réalisation de clôtures sur la totalité du territoire communal.

VISITE DE JOUY

Le dimanche, 22 juillet, à l'initiative de l'association «La Maison de la Beauce», notre commune a participé à l'opération Découvrez un village de Beauce. Près de 150 personnes, venues des quatre coins de notre département, ont répondu présentes à ce rendez-vous.

Après que Christian Paul-Loubière ait accueilli les participants, Jean-Claude Hameline a fait la présentation exhaustive de notre village. Il a abordé quelques dates, l'incendie de 1864, la guerre de 1870 et quelques lieux marquants. Ainsi, on a pu découvrir qu'en lieu de l'actuelle place de l'Eglise se situait le cimetière. La mairie, la poste, l'arsenal, le monument aux morts ont fait l'objet d'anecdotes. Mais c'est incontestablement l'histoire du restaurant La Providence, de renommée internationale, qui a ravi le public.



L'auditoire a ensuite été séparé en deux groupes, pendant que l'un découvrait notre musée «L'Ecurie», l'autre s'est rendu dans notre église où M^{me} Dominique Morel s'est livré à une présentation passionnante des statues qui ornent le cœur (voir article suivant). L'après-midi s'est terminée autour du verre de l'amitié, organisé avec brio par M. Jean-Seigneur.



De chaque côté du vitrail du Sacré-Cœur, 2 statues, (achetées en 1880), représentant 2 saints, piliers du christianisme, infatigables prédicateurs, tous deux morts martyrs :

. St-Pierre : reconnaissable à sa clef

. St-Paul : reconnaissable au glaive, ici cassé, et à la longue lettre qu'il tient dans son autre main.

Ils sont entourés, de chaque côté, par les 4 Saints-Patrons de la paroisse (statues acquises par celle-ci en 1884) :



1 - Le saint représenté en tenue d'officier romain, terrassant de sa lance, un dragon = **St-Georges** qui a donné son nom (jusqu'à l'an dernier) à la paroisse. Il y aurait eu, autrefois, une chapelle dédiée à St-Georges, au niveau de l'actuelle rue St-Georges, peut-être dans le jardin de l'actuelle Poste...

C'est un saint complètement légendaire, cependant saint-patron de l'Angleterre..., qui aurait, grâce à la force de la prière, réussi à terrasser un cruel dragon. Et qui symbolise la victoire de la Foi sur le Mal.

Le dernier dimanche d'avril, la fête de la St-Georges est encore, de nos jours, la fête annuelle du village...

2 - Son voisin, qui porte l'habit et l'étole de diacre, c'est **St-Vincent**.

Né au III^{ème} siècle, il sera, plus tard, abominablement martyrisé.

Dans sa main : une grappe de raisin signale qu'il est le Saint-Patron des vignerons.

Pour quelle raison ? Une des nombreuses hypothèses évoque son prénom : «Vin-Sang», et son activité de diacre. En effet, à ce titre, il versait le vin dans le calice; et l'on retrouve, là encore, le lien entre

le vin et le sang du Christ !

Il y avait, autrefois, à Jouy, une procession, lors de la St-Vincent; le «bâton de procession», surmonté de sa statue, se trouve actuellement au musée de Jouy.



3 - A gauche de St-Pierre : **Saint-Cyr et Ste-Julitte**.

(Cet édifice leur est dédié et porte le nom de : église St-Cyr et Ste-Julitte).

Une femme : Julitte, une main sur le cœur, signe d'amour et de foi; et l'autre main montrant un enfant mort à ses pieds : son fils, St-Cyr.

Ce sont des saints un peu moins connus, et pourtant, une cathédrale, telle que celle de Nevers, leur est dédiée!

Brièvement, leur histoire :

A Tarse, au IV^{ème} siècle, lors des persécutions menées par l'empereur Dioclétien, une mère, Julitte, et son fils de 3 ans, sont arrêtés. Quand on lui demande son nom, Julitte répond seulement : «je suis chrétienne».



EGLISE SAINT-CYR ET SAINT JULITTE

Culture

On lui arrache son enfant qui se débat vigoureusement et qui clame, comme sa mère : «je suis chrétien». On saisit alors ce dernier par le pied pour le jeter par terre, où sa tête se brise...Il meurt avant sa mère qui est alors martyrisée. Ce sont des martyrs dont le culte se répand en France, à partir du Vème siècle...

(Il y a quelques années, à Jouy, mi-juin, lors de la fête de la St-Cyr, une course de vélos traversait le village).

4 - **Saint-Maur** : en habit de moine bénédictin.

Fils de nobles romains, il a fondé le 1er monastère bénédictin de France, à Glanfeuil, à côté d'Angers (où, dit-on, le cépage «chenin» aurait été, pour la 1ère fois, cultivé !)

Il a été l'objet d'une grande ferveur populaire. A Auneau, non loin d'ici, un grand pèlerinage attirait des milliers de fidèles.

On l'invoque pour guérir de la goutte, ou «Mal de Saint-Maur», mais aussi des...rhumatismes !



BAS-RELIEF DE SAINT-AUDEVOR



Dans la nef, à droite, se trouve un joli bas-relief en pierre d'ardoise, sculpté par le décorateur jovien MARCHAND-LARTIGAU, représentant **Saint-Audevoir**, devant la «Fontaine miraculeuse de St-Audevoir», ou St-Odoir, située au hameau de la Roche, limitrophe de Jouy, fontaine où, autrefois, «on accourait de tout le département», et qui était censée guérir les enfants atteints de «maladie de langueur».

Il était d'usage de les immerger dans l'eau (cela va sans dire, glacée !) de la source, où leur sort devait se décider sur le champ, : ils guérissaient aussitôt, ou ...ils mouraient.... Cette fontaine, est, pour cette raison, connue aussi sous le nom de «Fontaine d'aller et venir».

On se doute bien que ces malheureux ne résistaient que rarement ! C'était pourtant une pratique très répandue en Eure-et-Loir ...

Ce St-Audevoir ou Odoir, n'apparaît pas, à priori, dans les listes de saints officiels; mais seulement dans le cadre de croyances populaires où se retrouvent mêlées religion et superstitions, foi et ignorance !

Cependant, ce nom fut donné à des enfants, lors de leur baptême. Le dernier Jovien ayant porté ce prénom est Audoire PEROT, fondateur, sous le Second Empire, de la boucherie de Jouy...

Dominique MOREL.

MOULIN DE LAMBOURAY

L'engagement avait été pris, l'achat du moulin de Lambouray ne doit pas être payé par les impôts des Joviens. Au terme de l'année 2011, nous ne pouvions pas l'assurer avec certitude, mais les prévisions pour l'année complète 2012 semblent aller dans ce sens.

Au premier août de cette année, le nombre de locations fermes était de 20, mais à cette date, elle est déjà de 21 pour l'année 2013 ! Nous avons dû créer une « liste d'attente » en cas de désistement. Lors des visites, il n'est pas rare que les personnes donnent immédiatement une réponse positive, sans même s'octroyer un temps de réflexion.

Un couple de jeunes gens, venant de la région parisienne à la recherche d'un lieu pour leur repas de noces, nous avouait «nous en sommes à sept visites, et aucun des sites que nous avons vu n'offre un rapport qualité prix comparable, l'endroit est enchanteur» (sic). Il faut cependant relativiser, le moulin est essentiellement loué pour des célébrations de mariage, des anniversaires... il nous faut maintenant convaincre une autre clientèle moins saisonnière.

En effet, le lieu est aussi adapté (nous venons d'installer un vidéo-projecteur) pour recevoir des séminaires, des conférences, accueillir des comités d'entreprises. A cet effet, nous avons édité une plaquette, disponible en mairie et que vous pouvez télécharger sur le site de la commune afin, le cas échéant, de nous aider à promouvoir l'activité du moulin. Nous avons souhaité que ce site magnifique reste dans notre patrimoine communal. Ainsi, quelque part, cela nous concerne tous un peu...

EN BREF



C'est l'été chez nos commerçants : Didier (Proxi Services) s'est paré d'un magnifique chapeau de paille pour proposer des melons variés et délicieux ; Olivier (Boucherie Visage) a lui revêtu une seyante chemise rose devant un étal toujours plus varié...



Sylvie (Le Jardin de la Vallée), suite au succès de la première saison, poursuit ses ateliers floraux tous les jeudis, de 18 h 30 à 20 h 00. Inscrivez-vous dès maintenant afin de découvrir les thèmes originaux.



Marie-Antoinette et Franck MARTIAL, passionnés d'antiquités brocantes et chineurs depuis 40 ans, ont repris les rênes du "Moulin de la Bussière" à Jouy. Réaménagé récemment, ce site remarquable leur permet d'accueillir les amateurs et les passionnés de meubles et objets anciens dans une ambiance chaleureuse et conviviale. En complément, un coin café et une terrasse sur les bords de l'Eure permet de servir boissons chaudes et rafraîchissements.



Nous avons le plaisir d'accueillir Camille parmi nos nouveaux commerçants, dans son institut flambant neuf, l'Eure de Beauté.

Ambiance zen
et relaxation assurée !



François Paillard vient de s'installer dans notre commune, son entreprise «Travaux chez vous» vous propose conseils, conception, et coordination pour vos réalisations ou travaux de rénovation.



Patrick Viette propose, pour les amateurs d'art, des cours de peinture, Rendez-vous à l'atelier 8 rue Jean Pinault

Retrouvez plus d'information concernant ces artisans et commerçants sur notre site www.jouy28.com

EN BREF

Un grand bravo à Rachel et Virginie Seigneury pour leur collection de mode originale et colorée. Les mannequins ont défilé avec panache, une occasion de voir naître une nouvelle génération tops !



Un grand merci à Bernard Lodinsky qui, lors des vœux du maire, a offert à la commune deux magnifiques tableaux



Journée de la Citoyenneté :
Remise pour ces jeunes de leur première
carte d'électeur. Un moment solennel !



Une bourse aux vêtements de l'APE
de plus en plus prisée



11 novembre et 8 mai :
deux dates importantes
pour ne pas oublier



14 juillet : Christian Paul-Loubière rend hommage
à notre chef de corps, Didier David, qui quitte
ses fonctions après de bons et loyaux services



Cérémonie d'Accueil des nouveaux habitants de Jouy à Lambouray
(toujours plus de jeunes couples avec de jeunes enfants)

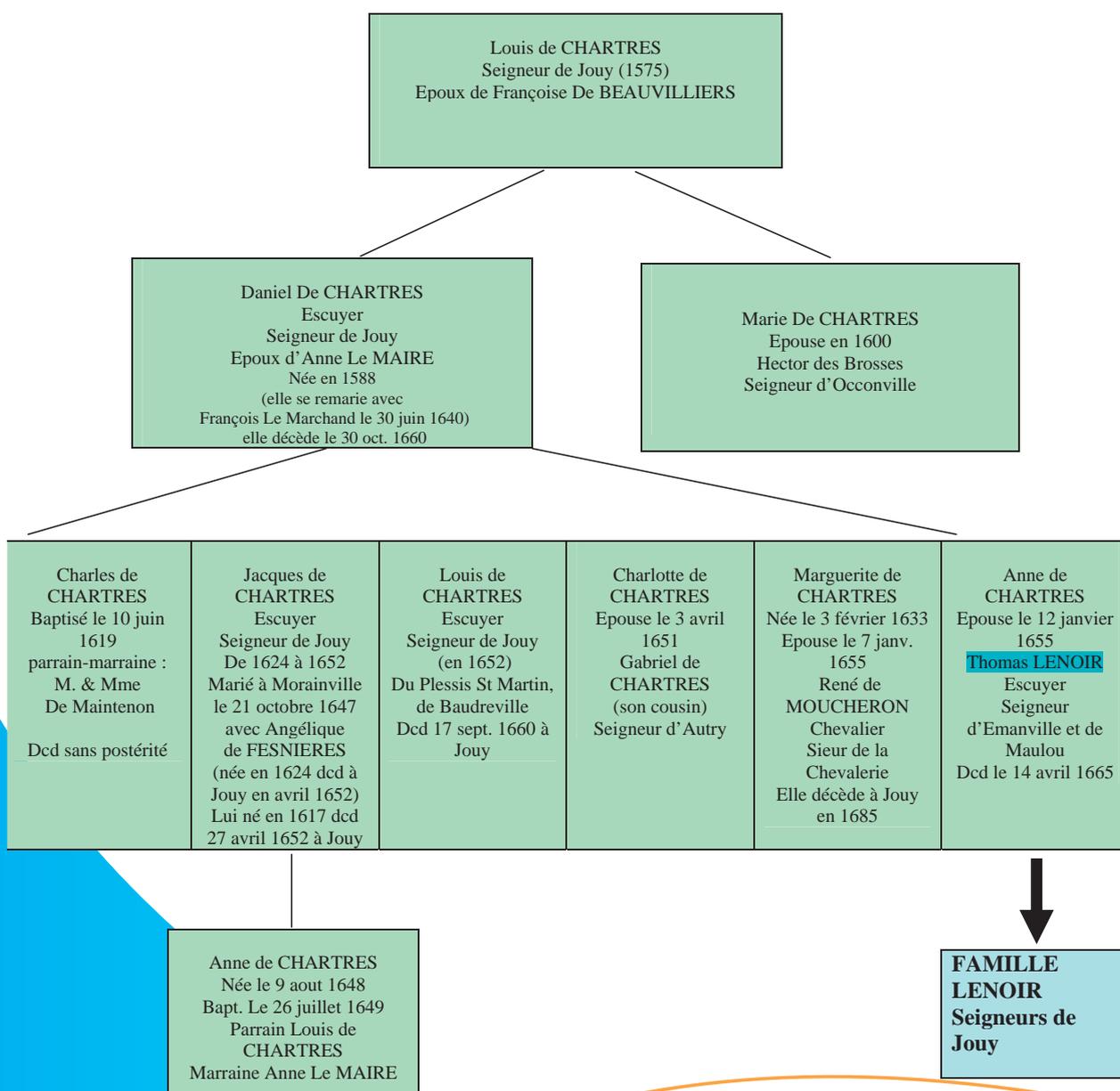


35 personnes ont participé au repas de quartier réunissant
les habitants des rues de Chardon, du Buisson et des Larris

Comme nous avons pu le remarquer sur l'historique des LENOIR dans le magazine n° 69, ces seigneurs de Jouy avaient régné sur les terres de Jouy pendant environ 250 ans. Ils en avaient hérité par le solennel mariage du 12 janvier 1655 entre Anne de CHARTRES et Thomas LENOIR :

«L'an mil six cent cinquante cinq, le mardy douzième jour de janvier, environ les onze heures du matin (x) épousailles dans l'église de Jouy par moy Curé du dit lieu soussigné, Thomas Lenoir Sieur d'Emanville, de la paroisse de St-Piat et auparavant de la paroisse de St-Aignan de Chartres, de Lenoir fils du défunt Claude Lenoir vivant seigneur de Maulou et de Damoiselle Louise de Rochefort, et Anne de Chartres de cette paroisse, fille de défunt Daniel de Chartres et de Damoiselle Anne Lemaire»...

Retrouvons ci-dessous l'extrait de l'arbre de famille de Chartres, seigneurs de Jouy.



FAMILLE DE CHARTRES SEIGNEURS DE JOUY



Pour cette page, l'illustration choisie est celle de la dalle funéraire* qui se trouve dans le coeur de l'église de Jouy, près du banc qui était celui des seigneurs de Jouy. Il s'agit (voir plus haut) du blason inhérent à la branche des Seigneurs de Jouy de la famille de CHARTRES : d'argent à deux fasces de gueules.

Pour le bas, il s'agit, en demi-blason, de l'alliance par le mariage des familles de CHARTRES seigneurs de Jouy à gauche, et de FESNIERES à droite : d'or à croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent (dans une représentation complète)

* Le sujet propre à cette dalle a été traité dans le n° 60 du magazine A l'Eure de Jouy de juillet 2006.



Sur le livre de Maurice de Mianville...

Au XV^e siècle, les seigneurs de Jouy sont de la famille De GAUVILLE et pour le XVI^e siècle, la première date est le 21 mai 1527 où Guillaume de SAINT-PREST chevalier est Seigneur de Jouy et d'Houville. La deuxième date est celle de l'aveu du 8 janvier 1558, rendu à sa veuve : Radegonde De COUESME, dame de Jouy et d'Houville.

Avant de passer à la famille de CHARTRES par Louis de CHARTRES (1575).

Sources : Archives départementales d'Eure-et-Loir, les livres de M. de Mianville, de Lucien Merlet, écrits de MM. Roger Vaultier & Jacques David, compilation de M. Henri Bourgeois.

Jean Paul Bourdilliau, pour le Musée de Jouy

AU PROFIT DE L'UNICEF

Le **17 novembre** aura lieu un concert à l'église de Jouy, au profit de l'UNICEF, interprété par la **Chorale Sainte-Eve de Dreux** (chansons françaises). Prix de l'entrée : 10 euros.

Composée de plus de 50 chanteurs, La chorale Ste Eve de Dreux a été créée en 1973 par Pierre Roussel, son directeur jusqu'en 1994. Elle tire son nom de la Paroisse où sa vocation première fut l'animation liturgique.

Son répertoire s'est rapidement diversifié entre chansons liturgiques, chansons contemporaines, musiques profanes et sacrées. Ses prestations et son recrutement ont également dépassé le cadre initial du quartier. Avec une centaine de chanteurs inscrits, elle participe à la vie paroissiale, kermesse, célébrations exceptionnelles, mariages Et elle donne cinq à six concerts par an, seule ou à la rencontre d'autres chorales.

FILIBUS A LA DEMANDE

filibus

à la Demande

Le Transport à la Demande facilite vos déplacements depuis les communes périurbaines vers le centre ville de Chartres ou les pôles santé de l'agglomération. Réservez par simple appel

au **N° 0 825 30 28 00**

(0,15€ la mn)

Réservation du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 13h à 17h, au plus tard la veille du déplacement avant midi.

de 2,70 €
à 5,70 €
le trajet

en fonction de la distance parcourue

NOUVEAU !

GRATUIT pour les jeunes pendant les vacances scolaires



Hors vacances scolaires :

Prise en charge de 9h à 17h,
le mardi et vendredi en zone 1,
le lundi et jeudi en zone 2.

Pendant les vacances scolaires :

Prise en charge de 9h à 18h,
du lundi au samedi
dans toutes les communes.



Avec Filibus "à la Demande", Chartres Métropole facilite vos déplacements